

Fiche 8 : Méthodologie

8.1. Les personnes rencontrées

La troisième partie de l'étude sur la solidarité territoriale autour de l'eau avait pour objectif de **recueillir la perception des acteurs locaux**. Cette étape consistait à mettre en place une concertation autour de la notion de solidarité territoriale. C'était également l'occasion de confronter le diagnostic territorial et les différents mécanismes de solidarité territoriale à la perception des acteurs locaux. Pour réaliser cette étape, il a été fait le choix de **réaliser exclusivement des entretiens semi-directifs**. Les entretiens se sont déroulés entre mai et septembre 2017. Au total, 18 entretiens semi-directifs ont eu lieu et 25 personnes⁴ ont exprimé leur point de vue. Les entretiens duraient entre 1h et 2h30. Les entretiens ont réuni entre une et trois personnes à la fois.

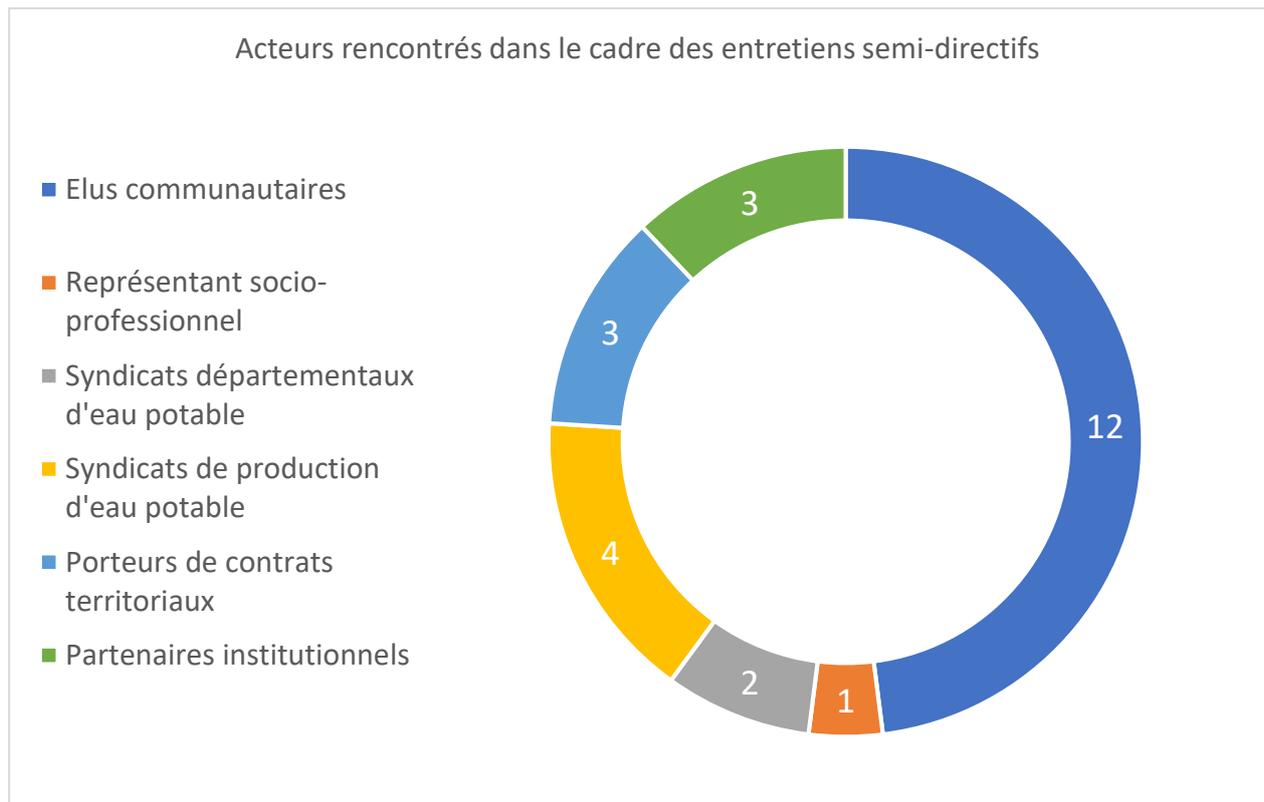


Figure 19 : Acteurs rencontrés dans le cadre des entretiens semi-directifs

L'entretien se décomposait en plusieurs parties :

- Définition de la solidarité territoriale
- Perception d'inégalités territoriales
- Les mécanismes de solidarité territoriale autour de l'eau
- La solidarité territoriale à l'échelle des territoires

Pour la plupart des entretiens, le schéma présenté page 55 synthétisant les différents mécanismes de solidarité territoriale identifiée autour de l'eau dans le cadre du diagnostic a servi de support pour les échanges.

En fonction des rendez-vous, toutes les thématiques n'ont pas été abordées.

⁴ La liste des personnes rencontrées dans le cadre des entretiens est présentée en annexe

8.2. Perception de la solidarité territoriale

Pendant les entretiens, un certain nombre de personnes ont donné leur définition de la solidarité territoriale. Il ressort qu'il existe **deux perceptions distinctes de la solidarité territoriale**. De plus, plusieurs personnes **lient la notion de solidarité territoriale à celle d'appartenance au territoire**.

Durant les entretiens, plusieurs personnes ont eu des difficultés à formaliser une définition de la solidarité territoriale. Ces personnes citaient des exemples concrets de solidarité territoriale (amont/aval, urbain/rural...), cependant ils ne donnaient pas de définition précise.

❖ SOLIDARITE ET RECIPROCITE D'ENGAGEMENT

La solidarité territoriale est identifiée comme une réciprocité d'engagement. En effet, la majorité des personnes ont expliqué que la solidarité se met en place uniquement si tout le monde y a un intérêt. Le mot le plus souvent cité pour définir la solidarité territoriale est « **donnant-donnant** ». Une des personnes rencontrées a indiqué « si l'on est solidaire dans un sens, il faut un retour ». La solidarité territoriale renvoie également au fait **d'avoir une vision partagée et d'être dans une situation de non-concurrence**.



La solidarité territoriale renvoie à des solutions concrètes. De plus, la solidarité territoriale se joue à tous les niveaux et sur toutes les thématiques. Certaines personnes ont insisté sur le fait qu'il s'agissait d'un échange réciproque mais que cela ne devait pas nécessairement être un échange sur la même thématique.

Concernant la mise en œuvre de la solidarité territoriale, il y a plusieurs visions. En effet, certaines personnes estiment qu'elle ne peut être mise en place que sous l'impulsion de la réglementation. En effet, lorsqu'il n'y a pas de contraintes, il n'y a pas de volonté d'être solidaire. Au contraire, d'autres personnes ont expliqué que la solidarité territoriale permettait de mettre en place un dialogue et des contreparties et de sortir des contraintes réglementaires.

❖ SOLIDARITE ET EQUITE

Pour de nombreuses personnes, la solidarité territoriale fait référence à une réciprocité d'engagement. Les personnes s'engagent que parce qu'elles savent qu'elles vont obtenir quelque chose en retour (donnant-donnant). En revanche, d'autres personnes ont associé la notion de solidarité territoriale à celle d'équité. **L'équité induit les idées d'égalité de traitement et d'équivalence d'accès.** Ainsi, l'équité induit une forme de discrimination positive. Les recherches bibliographiques réalisées au début de l'étude pour définir le sujet avaient mis en avant que les notions de solidarité territoriale et d'équité étaient proches, mais qu'elles ne devaient pas être confondues. (Voir fiche 1)

Lors d'un certain nombre d'entretiens, plusieurs personnes ont associé solidarité et équité. En effet, selon eux, **la solidarité n'est pas un échange contre un échange**. C'est un **moyen de combler les inégalités territoriales**. La solidarité territoriale consiste à se serrer les coudes. Pour ces personnes, il est dangereux d'être dans un positionnement donnant-donnant. En effet, il faut penser aux territoires qui n'ont rien et qui ne pourront rien échanger. Avec une vision de la solidarité faisant référence à une relation donnant-donnant, les territoires qui n'ont rien seront délaissés.

❖ SOLIDARITE ET ALTRUISME

Lors de la définition du sujet, il était apparu que deux notions étaient souvent confondues avec celles de la solidarité territoriale. Il s'agit, tout d'abord de l'équité, comme cela a été rappelé dans la partie précédente et ensuite de la notion d'altruisme. L'altruisme fait référence au fait d'aider l'autre par simple engagement moral, sans qu'il y ait nécessité de réciprocité. Durant les entretiens, **aucune des personnes rencontrées n'a associé la notion de solidarité territoriale à celle d'altruisme**. Aussi, pour les personnes sollicitées, la solidarité territoriale, notamment autour de l'eau, nécessite un retour.

❖ SOLIDARITE ET APPARTENANCE AU TERRITOIRE

La notion de solidarité territoriale se décompose de deux parties. Tout d'abord, la solidarité que la plupart des personnes rencontrées définissent comme une réciprocité d'engagement. Ensuite, elle est composée de la notion de territorialisation. Cela fait référence au fait de différencier les interventions publiques en fonction des contextes locaux. La territorialisation renvoie à l'idée d'appartenance à un territoire. Toutefois, plusieurs personnes ont expliqué que **la mise en œuvre d'une solidarité territoriale reposait sur une identité commune et un aspect social**. L'appartenance à un territoire est essentielle car elle permet d'avoir un partage moral des contraintes. Pour qu'une solidarité se mette en place, il faut que toutes les parties en présence soient gagnantes. Il ressort également des entretiens que la notion d'appartenance est associée à celle de proximité géographique.

8.3. Echelle pertinente irrémédiablement liée à la notion de solidarité territoriale

La question de la proximité pour mener des actions était importante pour les personnes rencontrées. Les évolutions réglementaires (loi NOTRe, loi MAPTAM) soulèvent des interrogations pour un certain nombre de personnes. Il y a une volonté des personnes rencontrées de **ne pas remettre en cause les échelles existantes et de conserver une proximité avec les acteurs locaux**.

Concernant la proximité, les personnes rencontrées, notamment les élus communautaires, ont expliqué que la proximité était un atout essentiel. Lorsque l'on éloigne les actions, les élus sont moins présents. Cette proximité est également essentielle pour pouvoir mettre en place une solidarité territoriale dans la mesure où elle permet de tenir compte des spécificités et des attentes du territoire. L'une des personnes rencontrées a expliqué que « si on raisonne à une trop grande échelle, il y a une perte de vue sur le territoire. » La volonté de conserver une proximité dans les actions à amener un certain nombre de personnes à exprimer leur avis sur l'étude d'opportunité à la création d'un EPTB armoricain. Parmi les personnes rencontrées, une seule personne a indiqué que l'échelle régionale pouvait être pertinente car elle permettrait de mettre en place une véritable solidarité territoriale. Pour les autres personnes sollicitées, l'échelle régionale n'est pas une échelle adaptée car elle est trop éloignée des territoires et des citoyens.

Ensuite, de nombreuses personnes ont expliqué que l'échelle pertinente était liée aux usages. La première idée exprimée est que l'échelle pertinente dépend des thématiques. Aussi, les syndicats départementaux d'eau potable estiment que pour leurs missions, l'échelle pertinente est le département dans la mesure où historiquement, les réseaux ont été construits à cette échelle. Concernant l'eau potable, les personnes rencontrées ont expliqué que l'échelle pertinente n'était pas le SAGE car on est dans une logique inter-SAGE. Au niveau de l'eau, l'échelle pertinente citée par les personnes rencontrées est le bassin versant dans la majorité des cas. Il existe une véritable volonté **de conserver une cohérence hydrographique**. Plusieurs personnes estiment que la cohérence hydrographique est l'une des premières formes de solidarité territoriale.

Certaines personnes ont expliqué qu'autour de l'eau, l'échelle pertinente c'était le bassin versant, cependant pour certaines thématiques, telles que l'économie ou le lien avec l'alimentation, ce n'est peut-être pas la bonne échelle. En effet, la logique économique est peut-être davantage une logique administrative. Certaines personnes ont expliqué qu'il y avait de nombreuses échelles et un chevauchement au niveau administratif entre région, département, pays, EPCI. Certaines personnes ont expliqué que les **échelles administratives ne font que brouiller les pistes** et qu'au niveau de l'eau il fallait avoir une réflexion à l'échelle des bassins hydrographiques.

Certaines personnes s'interrogeaient également sur la taille minimale et maximale des structures. En effet, pour porter des actions techniques sur le grand cycle et le petit cycle de l'eau, plusieurs élus ont expliqué que la commune n'était pas une taille adaptée.

Durant les entretiens, il est également ressorti que **les EPCI ne sont pas perçus comme des échelles de solidarité territoriale à l'heure actuelle**, mais ils peuvent le devenir, notamment avec la prise de compétence eau et assainissement. Le risque des grandes communautés de communes, c'est que les petites communes perdent leur identité selon certains élus sollicités. Ce qui ressort des entretiens, c'est que les EPCI sont des outils de soutien aux communes qui n'ont pas d'identité. Ils permettent de mettre en place des actions à une échelle plus pertinente que les communes en application du principe de subsidiarité. Il a également été mis en avant que **les EPCI étaient une échelle où il y avait parfois une compétition entre les élus**. Enfin, certaines personnes ont expliqué que l'EPCI était un lieu de solidarité territoriale car l'une des premières missions des regroupements d'EPCI, c'est de mettre en place un partage des richesses. Enfin, certains estiment que l'EPCI est un échelon pour mettre en place une solidarité à terme, mais c'est un découpage administratif qui ne correspond pas au découpage de la ressource.

L'une des personnes rencontrées a expliqué que la question de l'échelle pertinente pour mettre en place une solidarité territoriale est très importante. Pour cette personne, l'échelle pertinente est celle qui n'entraîne pas de conflit.

Il y a aussi une volonté de rappeler les échelles d'intervention de chaque structure, les compétences de chacune et la plus-value que cette échelle apporte.